



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-158

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2025-04-01-00002 - Arrêté préfectoral portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité d'enseignement de pédagogie option danse classique (2 pages)

Page 3

R32-2025-04-01-00001 - Arrêté préfectoral portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité d'enseignement de pédagogie option danse contemporaine (2 pages)

Page 5



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse
pour les épreuves de l'unité d'enseignement de pédagogie option danse classique**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
préfet du Nord
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.362-1 à L.362-5, R 335-5 à R335-11, R. 462-1 à R.462-5 et R. 462-7 à R.462-9 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire Multon dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2024 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles au vu de la proposition de la directrice pédagogique et des études en danse du centre organisateur habilité ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'école supérieure musique et danse Hauts-de-France - Lille organise, dans le cadre de la préparation à la formation au diplôme d'État de professeur de danse, l'épreuve d'évaluation de l'unité d'enseignement de

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

pédagogie, option danse classique, du 10 au 11 avril 2025, dans les locaux de l'école du ballet du nord – centre chorégraphique national de Roubaix Hauts-de-France. Le jury est composé comme suit :

- monsieur David MATI, président de jury
- madame Aurélia SCHAEFFER, spécialiste titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse en danse classique ;
- madame Anne COTTIGNIES-MANIGAS, spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} avril 2025
Pour le préfet de la région
Hauts-de-France
et par délégation,
le directeur régional des
affaires culturelles





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse
pour les épreuves de l'unité d'enseignement de pédagogie option danse contemporaine**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
préfet du Nord
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.362-1 à L.362-5, R 335-5 à R335-11, R. 462-1 à R.462-5 et R. 462-7 à R.462-9 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 et l'arrêté de la ministre de la culture du 21 octobre 2024 renouvelant monsieur Hilaire Multon dans les fonctions de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2024 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles au vu de la proposition de la directrice pédagogique et des études en danse du centre organisateur habilité ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'école supérieure musique et danse Hauts-de-France - Lille organise, dans le cadre de la préparation à la formation au diplôme d'État de professeur de danse, l'épreuve d'évaluation de l'unité d'enseignement de

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

pédagogie, option danse contemporaine, du 11 au 13 avril 2025, dans les locaux de l'école du ballet du nord – centre chorégraphique national de Roubaix Hauts-de-France. Le jury est composé comme suit :

- madame Sophie CHADEFaux, présidente de jury
- monsieur Benjamin HOUAL, spécialiste titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse en danse contemporaine ;
- madame Claudia DAMASIO, spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 01^{er} avril 2025
Pour le préfet de la région
Hauts-de-France
et par délégation,
le directeur régional des
affaires culturelles

Pour le Préfet des Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Hilaire MULTON
Hilaire MULTON